



Appel à projets Mobilité du Collège Universitaire des Enseignants en Santé Publique (CUESP)

GUIDE D'INSTRUCTIONS

1. PRESENTATION DE L'APPEL A PROJETS

Le Collège Universitaire des Enseignants et Chercheurs en Santé Publique (CUESP) a pour rôle d'encourager les parcours universitaires des professionnels de santé publique. La mobilité des jeunes chercheurs est une source d'acquisition de nouvelles méthodes et de savoir-faire. C'est également une impulsion pour l'émergence et le renforcement de projets collaboratifs. Le CUESP souhaite encourager les mobilités nationale ou internationale de jeunes praticiens de santé publique. L'appel à projets est doté d'une bourse de **5 000 euros**.

2. CRITERES D'ELIGIBILITE DES PROJETS

2.1 – Le porteur du projet

- Jeune professionnel de santé publique (AHU-CCA, Assistant, PH, PHc, Associés, MCU-PH), ou interne en dernière année (Dr Junior).
- Ayant un projet de carrière hospitalière et universitaire en Santé Publique.
- Souhaitant acquérir une nouvelle expertise et participer à une expérience de recherche en santé publique.

2.2 – Le projet

- Le départ aura lieu entre novembre 2024 et octobre 2025.
- La mobilité doit être d'une année.
- Si la mobilité est effectuée en plusieurs périodes, chacune doit durer plus de trois mois pour être éligible.
- La structure d'accueil doit être située à l'étranger ou en France (si en France, elle doit être distincte de son hôpital/établissement et université d'origine).

2.3 – Le financement

- Financement : **5 000 €** maximum.

- La subvention est destinée à participer prioritairement à la prise en charge des frais de transport, d'hébergement et de séjour dans la limite de l'enveloppe attribuée.
- La participation de partenaires nationaux, étrangers, académiques et/ ou privés dans le projet est possible dans la mesure où ceux-ci assurent leur propre financement.

3. CALENDRIER DE L'APPEL A PROJETS

Date de lancement de l'appel à candidatures : **15 / 03 / 2024**

Date limite de soumission du dossier complet : **15 / 06 / 2024**

Date prévisionnelle de publication des résultats : **15/ 07/2024**

4. SELECTION DES PROJETS

5.1 - Procédure de sélection

Les dossiers de candidatures seront expertisés par la commission recherche du CUESP.

5.2 - Critères d'expertise

La sélection des dossiers est fondée sur l'ensemble des critères suivants :

- Le respect des critères d'éligibilité.
- Le demandeur : formation et diplômes, motivation, plan de carrière et intégration de l'expérience au retour dans son établissement d'origine
- Le laboratoire d'accueil : environnement scientifique, publications, qualité de l'encadrement, savoir-faire en matière de recherche.
- Le projet scientifique : positionnement (qualité scientifique, pertinence, caractère innovant), contenu (qualité du plan de travail, maîtrise du sujet et des concepts, adéquation de la méthodologie choisie), cohérence (faisabilité technique, faisabilité dans les délais impartis, objectifs réalistes dans le cadre de la mobilité).
- Seront également évalués avec attention : l'implication personnelle du candidat dans le projet proposé, ainsi que la qualité du projet de retour.

5.3 Les porteurs de projets devront transmettre un « dossier complet » – Pièces du dossier complet :

- Le CV du candidat avec mention obligatoire de la date de naissance (2 pages maximum).
- Le CV court du responsable de la structure d'accueil (2 pages maximum).
- Protocole (format libre) (10 pages maximum incluant bibliographie et annexes).
- La Lettre d'engagement des co-financeurs si applicable.
- Un soutien au projet de mobilité (format libre)
 - de la structure hospitalière pour les candidats rattachés à un établissement de santé
 - et.ou du département universitaire d'origine pour les candidats non rattachés à un établissement de santé
- Une attestation d'engagement de l'unité d'accueil (format libre).
- Budget prévisionnel du projet détaillant les postes de dépenses prévisibles tels que le loyer, les frais de déplacement, ... (format libre).

Tout dossier incomplet ou envoyé hors délai sera jugé irrecevable.

Les dossiers sont à adresser à florence.canoui-poitrine@aphp.fr

6. Les lauréats de l'appel à projet devront transmettre **un rapport financier et un rapport d'activité** dans les 3 mois suivants la fin de la mobilité.